

RELEVE DE LA DECISION N° 2021 05 13

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes Lors de sa réunion du 3 juin 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

<u>Présents</u>: François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Appel à projets de la Région des Pays de la Loire « Solutions innovantes en faveur de la qualité de l'air »

La Région des Pays de la Loire a lancé un Appel à projets « Solutions innovantes en faveur de la qualité de l'air ». Inscrit dans le cadre du plan de relance régional de juillet 2020, l'appel à projets a pour objectif de sélectionner des propositions d'actions innovantes en Pays de la Loire en faveur de la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Les actions doivent viser à réduire l'exposition des populations aux polluants, proposer des solutions de communication, information et sensibilisation innovantes ou bien des nouvelles solutions de mesures de polluants. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juin 2021.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la qualité de l'air a été observée et questionnée au travers de l'analyse :

- des émissions de polluants. Il s'agit de la quantité de polluants émise sur une année par les différents secteurs. Ces données proviennent de modélisations numériques calculées par Air Pays de la Loire à partir des données du territoire.
- de la concentration en polluants. Il s'agit de l'air respiré par la population. Elle reflète l'exposition du territoire (habitants et écosystèmes) à la qualité de l'air. Ce sont les données de la station de mesure la plus proche (située à La Roche sur Yon) qui ont été utilisées afin d'appréhender cette concentration.

Par ailleurs, la Communauté de Communes œuvre pour la qualité de l'air au travers de ces différentes politiques, notamment au travers de la mobilité avec :

- l'intégration de carburants alternatifs dans sa flotte (plusieurs véhicules électriques depuis 2017 et acquisition de deux bennes à ordures ménagères à hydrogène en cours);
- le développement des mobilités actives : infrastructures cyclables et aides à l'achat de vélo ;
- la prise de la compétence mobilité au 1er janvier 2022.

Au vu du diagnostic de la qualité de l'air sur le territoire, des politiques en faveur de son amélioration et du besoin d'analyses in situ, la stratégie du PCAET a défini comme objectif de « suivre et d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire ». C'est dans ce cadre qu'il est proposé de répondre à l'appel à projets de la Région des Pays de la Loire.

Le projet proposé par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pour finalité d'identifier l'impact de la période estivale sur la qualité de l'air, et notamment celui de la circulation routière. La mesure de la qualité de l'air permettra également :

- d'obtenir un premier état des lieux local de la concentration de polluants
- de guider les réflexions sur les futures politiques de mobilité et de transports
- d'évaluer l'impact du déploiement de la politique vélo de la Communauté de Communes
- d'évaluer la politique de déploiement des carburants alternatifs avec le développement de l'hydrogène et la future station.

La réponse à cet appel à projets se fera en partenariat avec Air Pays de la Loire.

Communauté de Communes

du Pays de Saint Gilles Croix de Vie TELEPHONE COURRIEL

705 du Solai Lovant Course Course de Vie Course

www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le 0 9 JUIN 707 ===

ID: 085-200023778-20210608-DL2021_5_13-DE

La méthodologie proposée consiste à réaliser une campagne de mesure du NO2, un polluant caractéristique de la circulation routière, pendant deux mois sur la période estivale 2022. Le caractère innovant du projet porte sur l'expérimentation de micro-capteurs. Le camion laboratoire d'Air Pays de la Loire sera installé pour vérifier leur fiabilité. Si les résultats sont probants, la campagne de mesure se poursuivra sur la période hivernale avec les micro-capteurs uniquement.

En complément, une sensibilisation innovante sera à mettre en place pendant la campagne de mesure. Plusieurs réflexions sont en cours avec Air Pays de la Loire : une journée de la qualité de l'air, la visite du camion laboratoire, un stand vélo et qualité de l'air, une distribution de crème solaire avec indice de qualité de l'air, entre autres.

Le coût du projet n'est pas encore défini précisément. Il est estimé aux alentours de 30 000 €. Dans le cadre de son appel à projets, la Région des Pays de la Loire propose un financement à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets de la Région des Pays de la Loire « Solutions innovantes en faveur de la qualité de l'air » en partenariat avec Air Pays de la Loire au regard du projet ci-dessus présenté.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'appel à projets « Solutions innovantes en faveur de la qualité de l'air » de la Région des Pays de la Loire,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

<u>Article 1</u> : d'approuver la réponse à l'appel à projets de la Région des Pays de la Loire « solutions innovantes en faveur de la qualité de l'air » en partenariat avec Air Pays de la Loire ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la transmission au contrôle de légalité le : 0 9 JUIN 2021

- de l'affichage le : 0 9 JUIN 2021

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : [] 9 JUIN 2021

Givrand, le 8 juin 2021

Sain

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.